

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 312

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , par une formulation générale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer une formulation de nature à restreindre le pouvoir de recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, s'agissant des informations qui devront être transmises par les plateformes aux auteurs de contenus litigieux.